



Numéro de l'acte	2015-169-STMP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.1.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015**

### **QUESTION N°2015-169**

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Aménagement d'une micro-crèche et d'un Pôle Ressources Handicap dans l'enceinte de l'école Jules Lesieux – Adoption du projet, lancement d'une consultation pour réalisation des travaux et autorisation de signature des marchés par Madame le Maire – Appel à financement du Conseil Départemental

**RAPPORTEUR** : Madame Karine BONVOISIN

---

L'Association Familles rurales et l'Association des paralysés de France ont interpellé la municipalité courant 2014 sur un projet qui leur tenait à coeur : l'ouverture sur la Commune d'Arques d'une micro-crèche accueillant des enfants en situation de handicap.

La Ville d'Arques souhaitant d'une part compléter son offre d'accueil en matière de petite enfance et de mode de garderie et d'autre part, apporter une cohérence, avec l'implantation future de l'IME, sur le site de l'ancien collège, a répondu favorablement à cette sollicitation.

Les locaux rendus disponibles dans l'enceinte de l'école Jules Lesieux rue des Cévennes conviendraient à cette activité après des travaux d'aménagement : Réaménagement intérieur, rénovation extérieure des bâtiments et aménagement des abords, aménagement de nouveaux sanitaires pour l'école primaire Jules Lesieux.

La mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée après consultation au cabinet IODA Architectes à CALAIS qui a estimé ces travaux à 583 631,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité (neuf abstentions), décide :

De solliciter les services du Conseil Départemental au titre d'aides pour la création de places d'accueil Jeunes Enfants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT